

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

***CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
COMPTE RENDU SOMMAIRE
19 DECEMBRE 2024***

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2024 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Brigitte TIXIER, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE (à partir du point n°10), **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. François LEFEVRE (à partir du point n°9), M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET (jusqu'au point n°27), Mme Cécile PRIM, Mme Fatiya MOTHAY, M. Eric TORTILLON, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

M. Christopher DOMBA, M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE.

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Noël BOURSIN donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Mathieu DUCHESNE donne pouvoir à Mme Odile RAZE

Mme Catherine STENTELAIRE donne pouvoir à Mme Monique CELLERIER

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT
Mme Bénédicte MONVILLE donne pouvoir à M. Eric TORTILLON
Mme Ségolène DURAND donne pouvoir à M. Philippe MARTIN

SECRETAIRE : Baytir THIAW

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Baytir THIAW en qualité de Secrétaire de séance
2. Approuvé le compte-rendu Analytique de la séance du 14 novembre 2024
3. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
4. Désigné Madame Fatiya MOTHAY, membre de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique"
Désigné Madame Fatiya MOTHAY, membre de la commission "Finances et budget"
Désigné Madame Fatiya MOTHAY, membre de la commission "Jeunesse et sport"
5. Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme annexé à la délibération
Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2025 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2021 et 2024
Précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption
6. Autorisé l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de 2 264,92 €
Autorisé Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2024 et à le signer
7. Approuvé la charte avec l'académie militaire et autorisé sa signature
8. Approuve le règlement d'attribution des subventions municipales pour la réhabilitation des façades du centre ville.
9. Approuvé le rapport annuel du mandataire de la SPL Melun Val de Seine pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
10. Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la CAMVS et les communes de Dammarie les Lys, Le Mée sur Seine, Melun, Saint Fargeau Ponthierry et Vaux le Pénil.
11. Approuvé la convention-cadre de mutualisation des conservatoires.

12. Approuvé l'avenant n°1 à la convention de gestion des archives communautaires entre la CAMVS et la ville de Melun ayant pour objet la modification de l'article 9 relatif aux indemnités versées aux agents chargés de la gestion des archives de la Communauté ;

Autorisé le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention.
13. Accordé les subventions relatives à l'opération de rénovation de vitrines commerciales aux commerces cités dans la délibération.
14. Approuve le règlement des subventions municipales pour la mise aux normes des façades commerciales.
15. Approuvé la proposition de la Commission d'attribuer les indemnités selon les modalités décrites dans la délibération.
16. Pris acte du rapport d'activité année 2023 produit par la société Le Comptoir des Marchés.
17. Emis un avis favorable sur le calendrier 2025 proposé par le Maire pour l'ouverture dominicale des commerces de détail, aux dates mentionnées.
18. Approuvé le projet de convention de mise à disposition de service "Délégué à la Protection des Données"
19. Autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée relative à la mise à disposition d'un gymnase jusqu'à la fin de son mandat.
20. Approuvé l'avenant à la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « PIMMS MÉDIATION 77 MELUN », ci-annexée ;
Autorisé, pour l'exercice 2024, le versement d'une subvention complémentaire à l'association « PIMMS MÉDIATION 77 MELUN » d'un montant de 6 260 € ;
21. Décide de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
22. Décidé d'organiser à compter du 8 janvier 2025, un service d'accueil de loisirs extrascolaire maternel et élémentaire, les mercredis en période scolaire dans les locaux des écoles maternelle Abeilard et élémentaire Héloïse ;
Précisé que cet accueil pourra être développé, à l'avenir, pour permettre un accueil périscolaire et un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires avec des capacités d'accueil accrues.

23. Décidé de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le mode de gestion du service public du stationnement, incluant le stationnement payant sur voirie ainsi que, le cas échéant, le futur parking-relais de la gare de Melun si celui-ci venait à être intégré dans le périmètre de la délégation.
24. Approuvé le choix de la Société DALKIA comme concessionnaire du service portant sur réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux-le-Pénil à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de vingt-quatre (24) années et le contrat de concession.
25. Pris-acte des rapports d'activités et des comptes rendus financiers (DSP et Gare), année 2023, produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO.
26. Pris acte du rapport d'activités et du compte-rendu financier produits par la STHAL pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun dont elle est délégataire pour l'année 2023.
27. Approuvé l'Avenant n°3 a la convention de fourniture d'énergie thermique de l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique du SMITOM a l'exploitant du réseau de chaleur de la ville.
28. Approuvé la convention partenariales de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2025-2030.
29. Approuvé les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement "Fonds publics et territoires" - handicap enfance 2024 entre la Caf et la Ville de Melun
30. Adopté les termes de l'avenant à la convention d'accès à "Mon compte partenaire" entre la CAF de Seine et Marne et la ville de Melun.
31. Abrogé la délibération n° 2022.12.26.254 du 12 décembre 2022 portant délégation de l'exercice du droit de préemption aux organismes d'habitation à loyer modéré. Autorisé le Maire à déléguer aux organismes d'Habitations à Loyer Modéré prévus par l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre délimité sur la carte jointe à la délibération. Précisé que cette délégation s'exercera ponctuellement par voie de décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général visé et pour la réalisation des opérations prévues dans le Plan Local d'Habitat. Dit que les biens acquis dans le cadre de la délégation de préemption ainsi institué seront entièrement consacrées aux opérations d'aménagement ou de construction susceptibles d'assurer la réalisation du Programme Local de l'Habitat et des objectifs locaux que la Ville s'est fixés en matière de logements. Précisé que la délégation de ce droit de préemption urbain entre en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire.

32. Approuvé le principe d'exercice du droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré section AR n° 304, sis 47 Bis rue Saint Liesne 77000 MELUN, Approuvé la délégation de l'exercice du droit de priorité sur le bien au profit de Trois Moulins Habitat.
33. Autorisé le Maire à fixer par arrêté, un montant individuel pour chacune des parts dans les conditions et limites énoncées par la présente délibération.
34. Approuvé les propositions de jour(s) de congés au titre de pénibilité suivant les modalités énoncées dans la délibération.
35. Pris acte de la communication du rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2023
36. Décidé de créer
 - 1 emploi d'attaché principal à temps complet au sein de la Direction des finances pour pourvoir le poste de Directeur des finances à compter du 01/01/2025
 - 1 emploi d'attaché principal à temps complet au sein du service urbanisme règlementaire, patrimoine et foncier pour pourvoir le poste de chargé de mission planification urbaine à compter du 01/01/2025
37. Décidé d'octroyer une subvention de 12 000 € à l'association « La Croix Rouge Française ».

QUESTIONS ORALES

1/

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK